

Règlement de cantine,



(En lien avec les règles de l'école) :

Voici les 4 grands domaines de comportement des enfants utilisés par l'école qui concernent le temps de cantine, ainsi que les compétences dont les élèves doivent faire preuve lorsqu'ils mangent, pour que le repas se déroule dans un climat acceptable :

Le respect	Le calme	La coopération	La gestion des émotions
-Faire attention aux autres.	-Parler calmement.	-Accepter les différences.	-Expliquer correctement mes problèmes.
-Respecter mes camarades.	-Se déplacer avec autorisation.	-Dialoguer avec les autres pour essayer d'être d'accord.	-Faire des messages clairs.
-Respecter les adultes.			-Eviter les conflits.
-Respecter le matériel.		-Coopérer pour que les tables restent rangées.	-Me contrôler.
-Respecter la nourriture.			
-Etre poli et bienveillant.			

A chaque fois qu'un élève perturbe la cantine, on le note à côté du domaine correspondant sur l'affiche de la salle. Un bilan est fait en fin de repas.

Si l'élève n'a eu aucune remarque dans le repas, il a validé le domaine (point vert).

S'il a eu entre une et trois remarques dans le même domaine, le domaine est en cours de validation (point orange).

Si il a eu plus de trois remarques, le domaine est invalidé (point rouge).

Si un enfant en a insulté un autre ou a manqué de respect à un adulte, ou a lancé de la nourriture, le domaine « respect » n'est pas validé (point rouge). De même, le domaine « gestion de ses émotions » est invalidé (point rouge) si un enfant a frappé un autre enfant.

A partir de ce bilan, les enfants obtiennent des privilèges dans le temps qui suit le repas (s'ils n'ont pas eu de point rouge):

1 point vert	2 points verts	3 points verts	4 points verts
-Je peux prendre un jeu pour jouer seul.	-Je peux jouer au football. -Je peux avoir un jeu de cour pour jouer à plusieurs.. -Je peux aller dans le pré.	-Je peux rester sous le préau.	-Je peux faire un jeu de société en BCD. -Je peux faire une carte à gratter en bcd.

Si un enfant a un deuxième point rouge dans la semaine, il doit remplir une fiche d'incident qui doit être signée par les parents, le directeur et le responsable de la mairie.

A la troisième fiche remplie, les parents de l'enfant seront convoqués.

Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas et que trois nouvelles fiches sont remplies, **il sera exclu temporairement de la cantine.**

Signature de l'enfant

Signature du ou des parents